

SITE CLASSÉ DU

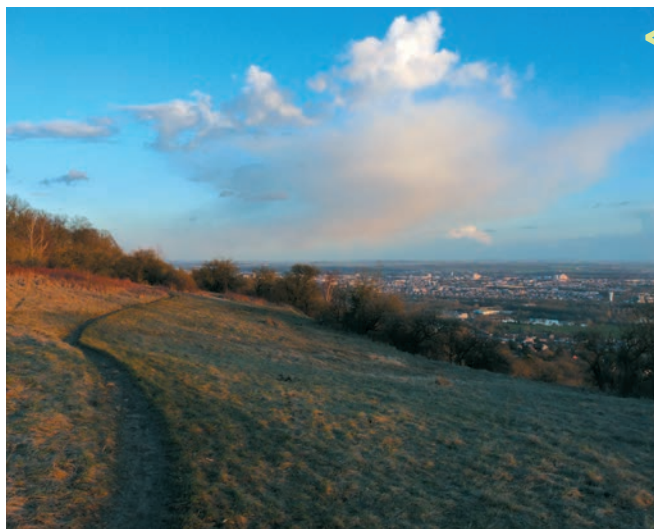
MONT SAINT QUENTIN



LE MONT SAINT-QUENTIN

UN SITE AUX MULTIPLES FACETTES

Le site classé du Mont Saint-Quentin s'étend sur une surface de près de 700 hectares, sur six communes de la métropole et à proximité directe du cœur de Metz. Il présente une valeur patrimoniale importante pour la métropole :



C'est **un site à forte valeur écologique**, géré en partie au titre du programme Natura 2000, qui accueille une flore et une faune remarquables (orchidées, chauves-souris...).

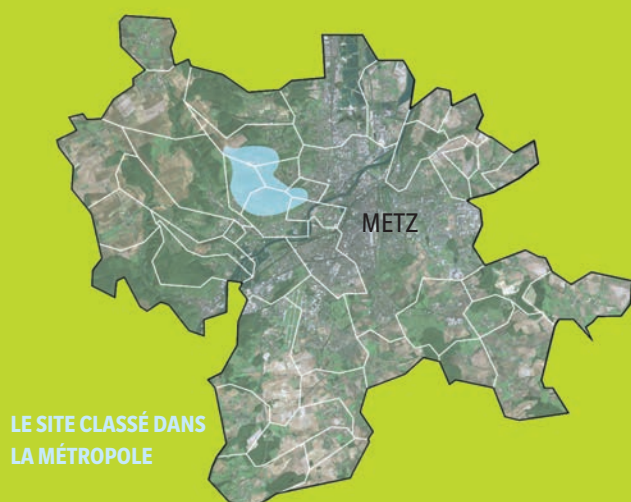


Véritable belvédère sur Metz et la Moselle, le site présente une **qualité paysagère reconnue**. Il tient une place importante dans l'identité du territoire de Metz Métropole.



Le site accueille un **patrimoine militaire remarquable**, avec des ouvrages d'envergure qui ont forgé l'histoire de la métropole.

Enfin, c'est un site vivant, accueillant **des usages économiques** (agriculture, viticulture) **et de loisirs** (sports de pleine nature).



LE SITE CLASSÉ DANS LA MÉTROPOLE

CHIFFRES CLES

LE SITE CLASSÉ DU MONT SAINT-QUENTIN, C'EST :

- > Un site de **près de 700 hectares**, dont plus de **200 hectares appartenant autrefois au Ministère de la Défense**
- > Un site sur **6 communes** de la métropole : Lessy, Scy-Chazelles, Longeville-lès-Metz, Le Ban-Saint-Martin, Plappeville, et Lorry-lès-Metz
- > Plus de **450 hectares d'espaces boisés ou enfrichés**
- > Plus de **200 hectares d'espaces agricoles et viticoles**

UN SITE SENSIBLE EN COURS D'AMÉNAGEMENT

Le site du Mont Saint-Quentin et ses abords a été classé le 29 juin 1994 au titre du code de l'environnement et ses articles L341-1 à L341-22. Ce lieu fait ainsi partie des sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au regard de ses richesses paysagères, patrimoniales, historiques et écologiques. **Tout projet à l'intérieur ou à proximité du site fait l'objet d'un examen particulier et d'autorisations dans le souci de préserver son patrimoine culturel et paysager.**

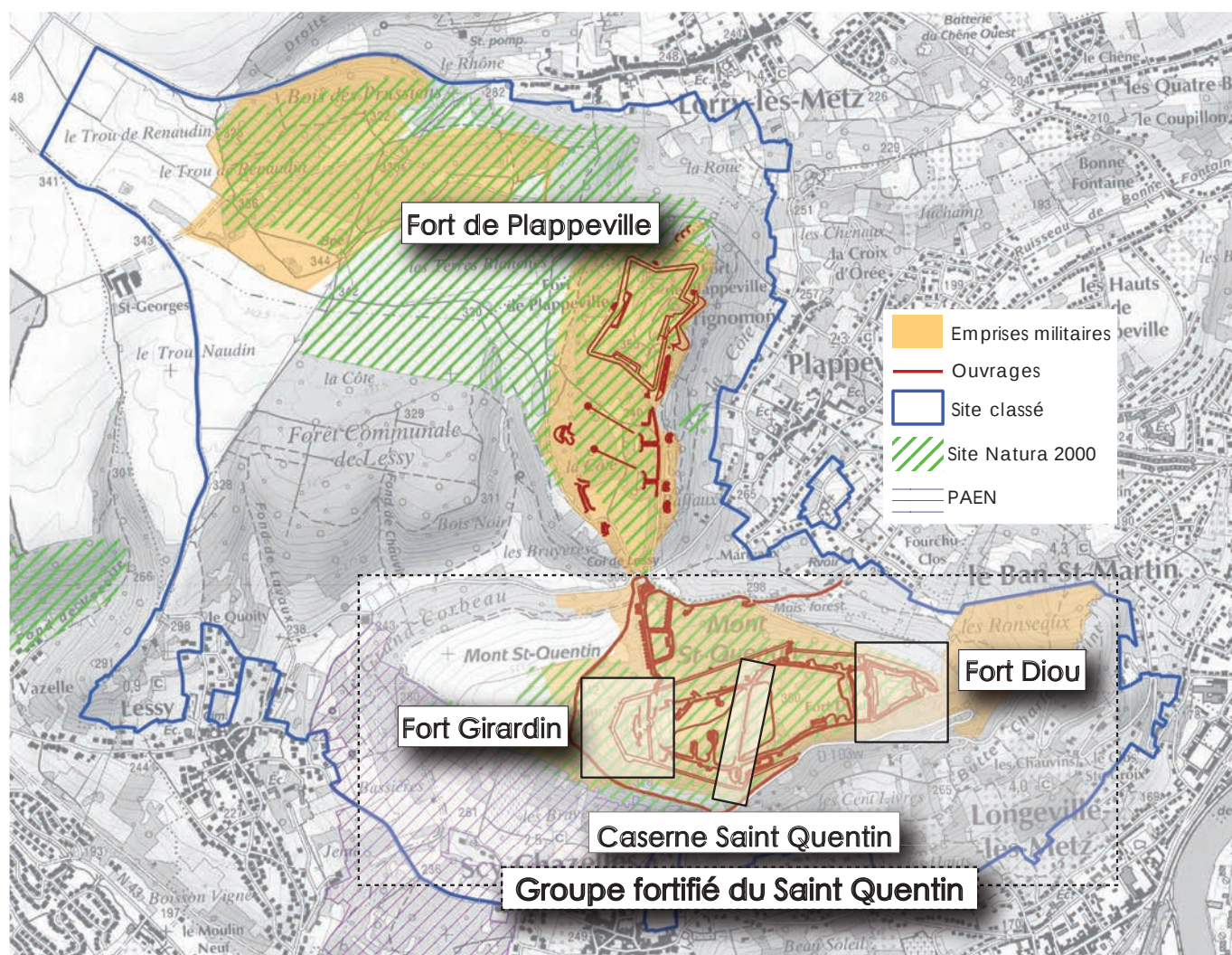
Le Plan de Gestion vise à planifier l'aménagement du site et il comprend **deux principaux documents** :

- Une **stratégie d'aménagement et de gestion** à long terme ;
- Un « premier » **programme opérationnel pour la période 2016-2020**, permettant de réaliser des aménagements prioritaires.

Le Mont Saint-Quentin est **un site sensible**. Le plan de gestion est important pour **mieux informer les usagers et pour limiter l'impact des usages sur les patrimoines** (dégradations de bâtiments, destruction et érosion des milieux écologiques sensibles...).



Les emprises du site militaire ont été acquises officiellement par Metz Métropole en juillet 2017. Dans l'attente de la première tranche de travaux d'aménagement et de sécurisation, dont la réalisation est prévue à l'horizon 2020, **il est nécessaire de respecter les consignes affichées sur le site** (cf. panneaux « danger » etc...).



LES GRANDS OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION



La stratégie d'aménagement et de gestion du site affirme plusieurs objectifs forts :

Valoriser le site et ses patrimoines au profit des habitants de la métropole et des usagers, en facilitant sa découverte par tous, et en toute sécurité.

Générer des retombées économiques positives : développement des activités agricoles et viticoles, exploitation des boisements, renforcement de l'attractivité touristique de la métropole,...

Favoriser la préservation du site et de ses richesses environnementales, paysagères, culturelles et historiques.

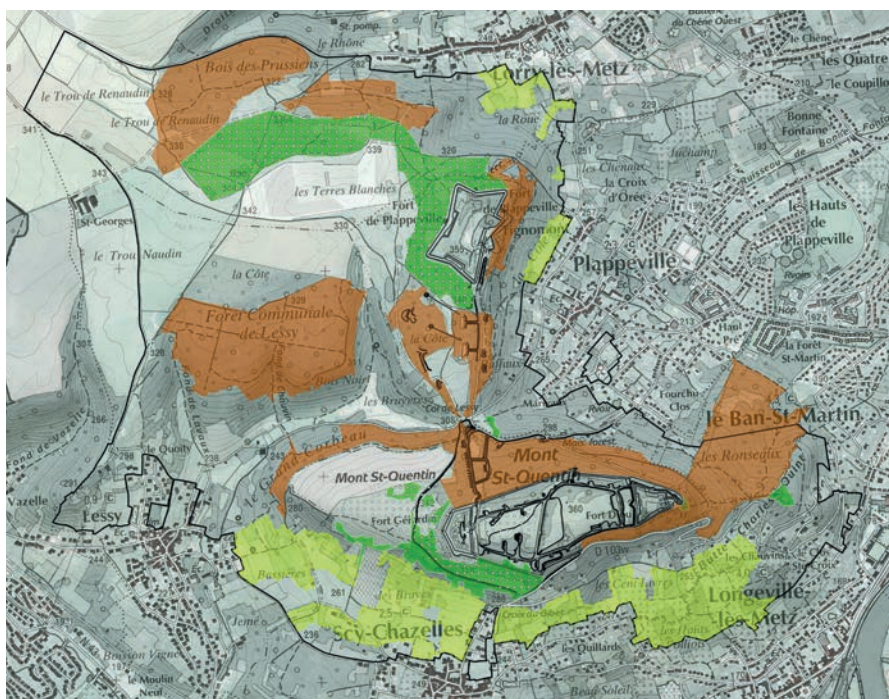


LES ACTIONS PRÉVUES DANS LE PROGRAMME 2016-2020

Le 1^{er} programme d'actions 2016 – 2020 prévoit des interventions prioritaires en termes de protection de sécurisation du site, et de mise en valeur. Trois grands blocs d'intervention ont été définis.

L'ensemble du programme représente un **investissement d'1,8 M€ HT**. Une participation financière de l'EPFL va être engagée à hauteur de 920 000 € HT. D'autres soutiens financiers seront mobi-

lisés auprès des partenaires tels que l'Europe et l'État via le programme Natura 2000.



ORIENTATION A

GÉRER LES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS (210 K€)

- Opérations de défrichement pour limiter la fermeture des milieux et des paysages – **50 hectares**
- Mise en place d'activités pastorales dans le respect des sensibilités écologiques – **75 hectares**
- Soutien au développement d'activités agricoles et viticoles sur les coteaux – **65 hectares**
- Gestion et valorisation des espaces forestiers, notamment au sein des emprises militaires – **100 hectares**
- Promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

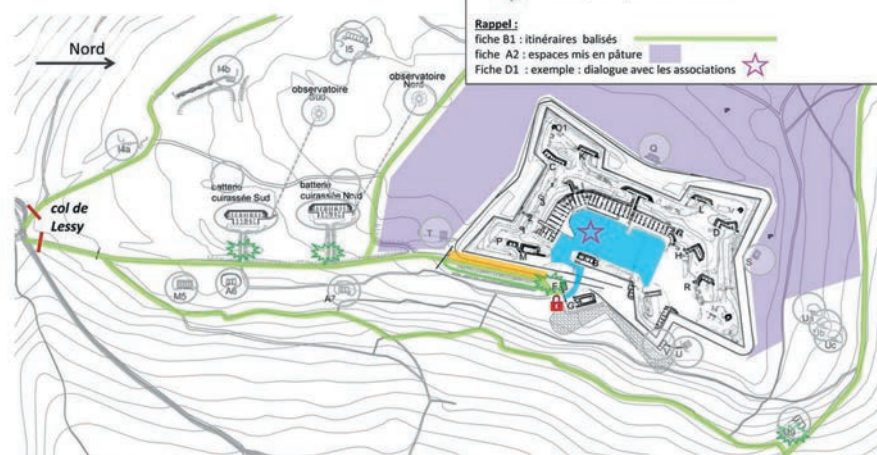
ORIENTATION B

ORGANISER LA DÉCOUVERTE DU SITE (280 K€)

- Balisage et sécurisation d'itinéraires piétons et cyclables – **22 km d'itinéraires sécurisés**
- Fermeture des itinéraires dangereux et / ou impactant les espaces naturels
- Aménagement de la Tour Bismarck points de vue remarquables – **2 à 3 points de vue**
- Aménagement des espaces de stationnement, du col de Lessy et de la « route touristique »
- Élaboration d'un cahier de recommandations pour préserver la qualité paysagère du site



C4 : secteur du fort de Plappeville, planifier des actions progressives de sécurisation et de valorisation



ORIENTATION C

SÉCURISER ET VALORISER LES OUVRAGES MILITAIRES (1,25 M€)

- Fermeture des accès aux principaux ouvrages dangereux
- Balisage et sécurisation d'un itinéraire traversant le « Groupe Saint Quentin »
- Sécurisation et valorisation d'ouvrages, pour limiter les risques et favoriser l'accueil des chauves-souris
- Sécurisation progressive de la cour intérieure du fort de Plappeville

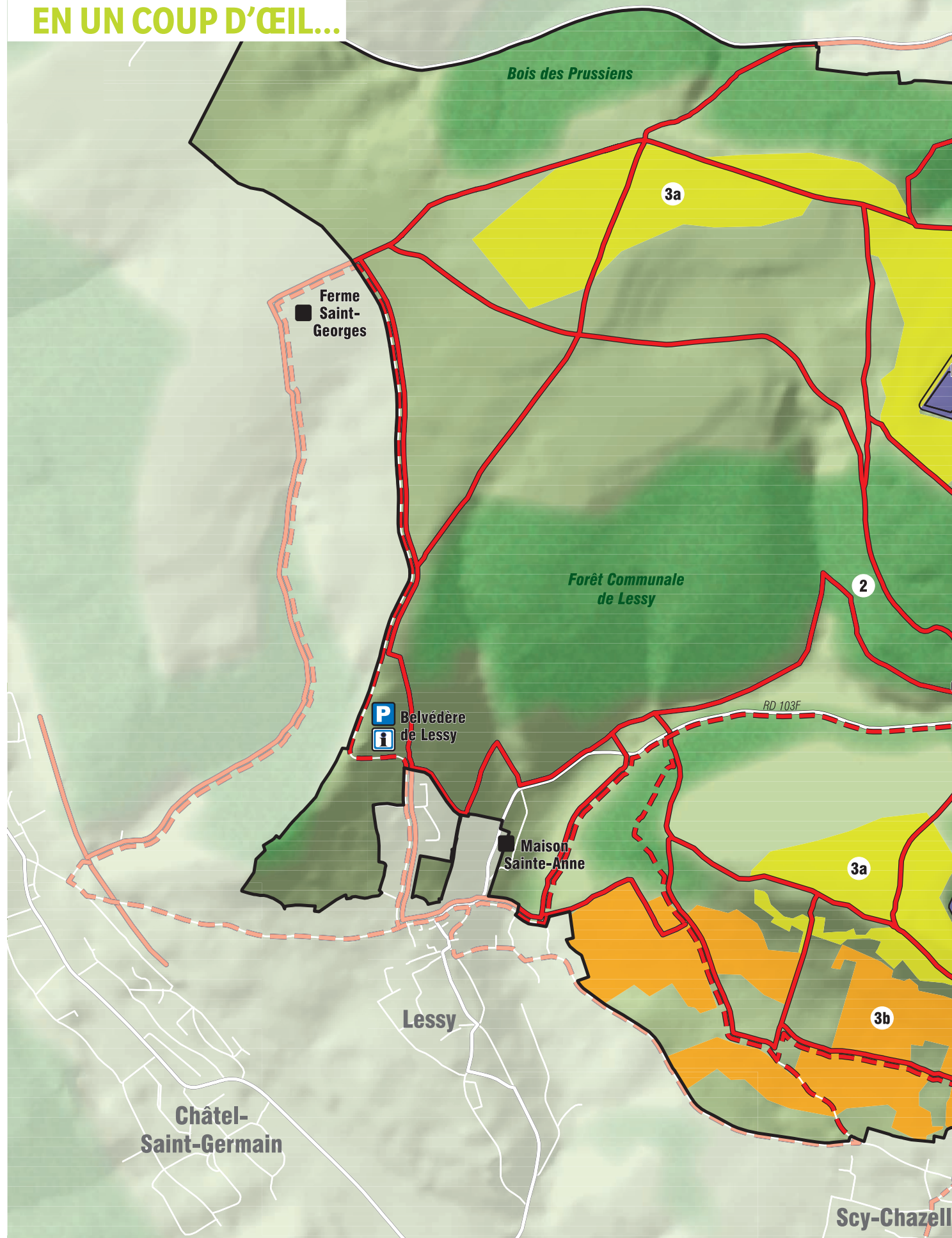
ORIENTATION D

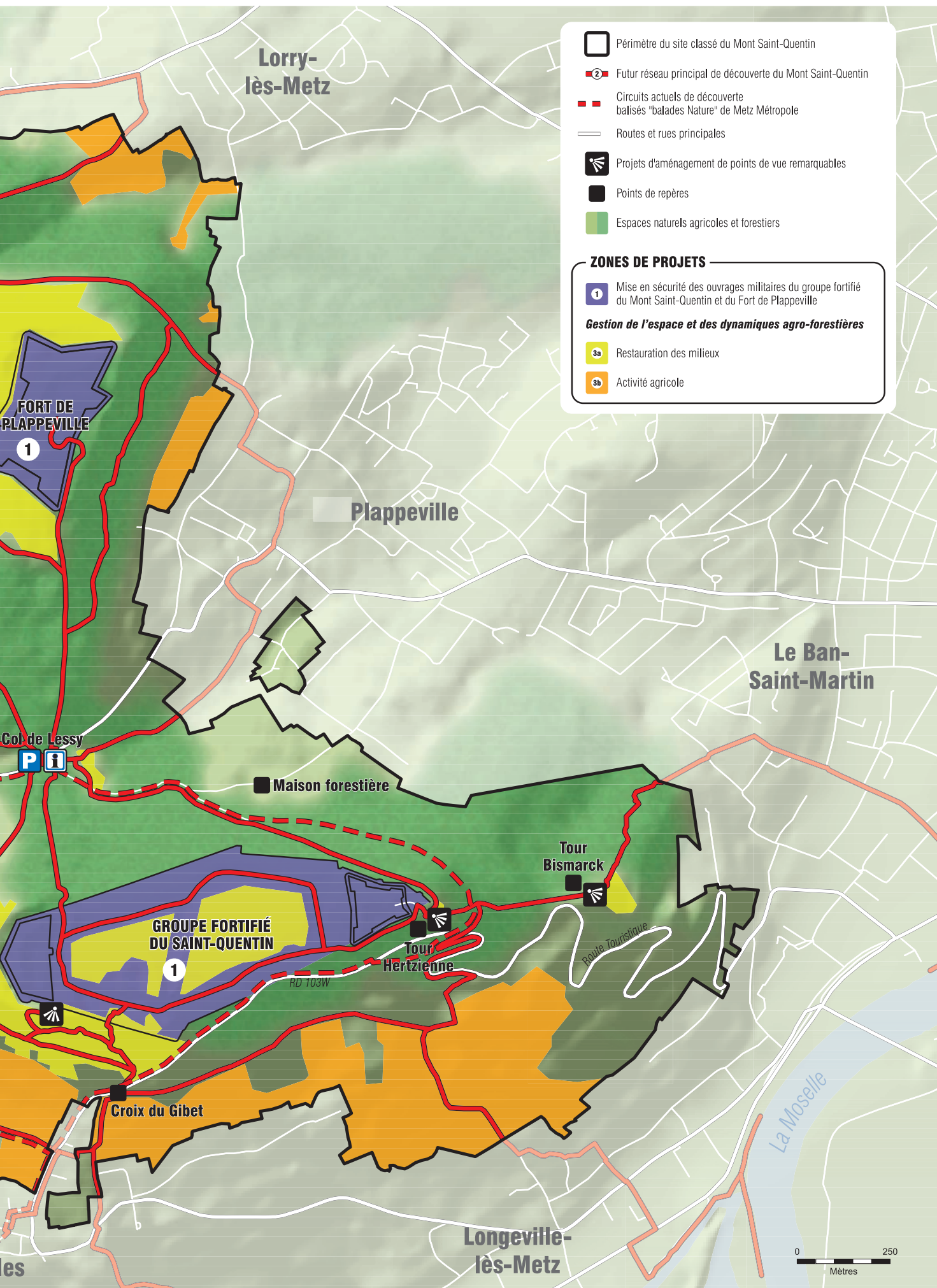
ANIMER LE PROJET EN LIEN AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES HABITANTS (60 K€)

- Actions événementielles pour valoriser le projet : marches gourmandes, journées du patrimoine, chantiers jeunesse,...
- Conception d'un programme pédagogique avec les associations, et d'outils de communication et de sensibilisation (topoguides, découverte virtuelle,...)
- Approfondir la connaissance sur le patrimoine



LE PLAN DE GESTION EN UN COUP D'ŒIL...





METZ MÉTROPOLE

PROPRIÉTAIRE D'UNE PARTIE DU MONT SAINT-QUENTIN



Après de longues négociations, le Ministère de la Défense a cédé à Metz Métropole les terrains qu'il possédait sur le site. Depuis juillet 2017, la métropole est donc propriétaire de 210 hectares.

QUE VA-T-IL SE PASSER MAINTENANT ?

Tout d'abord les panneaux « Terrain militaire » ont été déposés et remplacés par des panneaux Metz Métropole « Interdiction d'entrée » et « danger », nécessaire tant que les travaux de mise en sécurité n'auront pas été effectués.



Il est prévu qu'un berger vienne faire paître des moutons sur le site fortifié du Saint-Quentin. Une entreprise a été désignée pour installer les clôtures qui délimiteront l'espace de pâturage. Ce même berger est déjà installé sur le site Natura 2000 de Jussy.

La mise en sécurité des ouvrages militaires a été confiée à un bureau de maîtrise d'œuvre qui a débuté sa mission en juillet. Une équipe de trois personnes, dédiée à la gestion et à la surveillance du site, a été constituée en lien avec le site du Plateau de Frescaty. Elle assurera des rondes régulières, au moins deux fois par semaine. Elle circule à bord d'un véhicule de type 4x4 de couleur noire à l'effigie du Mont Saint-Quentin. Merci de leur faire « bon accueil » !

Pour la sécurité des usagers, Metz Métropole souhaite que soient respectées les consignes figurant sur les panneaux installés sur le site dans l'attente des travaux (ex. « Ne pas déranger les animaux »).